

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION TRAVAILLER ENSEMBLE SUR UN PROJET CULTUREL



à retourner par mail, fax ou courrier
ARIC - 13 place des marelles - BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex
e-mail : info@aric.asso.fr / Fax : 02 99 41 51 33

COLLECTIVITE : Code postal :

NOM, Prénom : Mandat / Fonction :

Adresse personnelle

Tél. : E-mail personnel *

*la convocation confirmant votre inscription sera envoyée à l'adresse renseignée

**S'inscrit pour l'ensemble des 3 journées de formation 2018 soit 21 heures
(Présence obligatoire aux 3 journées).**

| Programme de formation : Travailler ensemble sur un projet culturel | Journées de formation | Lieux de formation |
|--|---|---|
| Jour 1 : Interconnaissance, mieux se comprendre | Mardi 6 novembre 2018 de 9h30 à 17h30 | Salle des Halles à Janzé (35) |
| Jour 2 : La construction d'un projet culturel sur un territoire | Mardi 27 novembre 2018 de 9h30 à 17h30 | Centre culturel « Grain de Sel » à Séné (56) |
| Jour 3 : Comment communiquer et défendre son projet artistique et/ou culturel | Mardi 18 décembre 2018 de 9h30 à 17h30 | Au Canal, théâtre du Pays de Redon à Redon (35) |

Sera accompagné(e) d'un agent (**Binômes élus-agents conseillés**).

Oui, (indiquer NOM, prénom et service concerné) :

Non

TARIFS :

| Dénomination | Année | Tarif forfaitaire ELUS (pour les communes de plus de 7000 habitants) | Tarif forfaitaire ELUS (pour les communes de moins de 7000 habitants) |
|---|-------|---|--|
| Travailler ensemble sur un projet culturel | 2018 | FORFAIT DE 720 € (repas non compris) | FORFAIT DE 720 € (repas non compris) |
| | | Tarif forfaitaire AGENTS (pour les communes de plus de 7000 habitants) | Tarif forfaitaire AGENTS (pour les communes de moins de 7000 habitants) |
| | | FORFAIT DE 720 € (repas non compris) | Gratuité pour l'agent qui accompagne l'élu (repas à la charge de l'agent) |

Inscription préalable obligatoire à faire valider par votre collectivité

Toute inscription annulée **moins de 7 jours avant le début du parcours** sera facturée.

Toute absence devra être justifiée obligatoirement par écrit à info@aric.asso.fr.

- Une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation seront envoyées par courrier électronique, à l'adresse Email du participant.
- L'ARIC ET ARMETI FORMATION se réservent le droit d'annuler le cycle de formation, si le nombre d'inscrits était insuffisant

**Si la dépense est prise en charge par la collectivité,
Date et cachet obligatoires.**